

Epoux ou Père

Prénoms *Grégory*

Nom *RATEL*

Né le *19 mai 1984*

à *08* heures *15*
à *Bourg-la-Reine (Hauts-de-Seine)*

de ⁽¹⁾ *RATEL Francis Franklin*

et de ⁽¹⁾ *POIRIER Jocelyme*

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° *213*

le ⁽²⁾ *22 mai 2008*

Mentions marginales ⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau ⁽²⁾



Epouse ou Mère

Prénoms *Eva*

Nom *CATON*

Née le *30 janvier 1985*

à *01* heures *40*
à *Bourg-la-Reine (Hauts-de-Seine)*

de ⁽¹⁾ *CATON Patrick Roger*

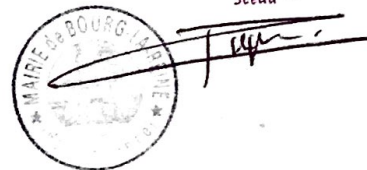
et de ⁽¹⁾ *GOUGEON Martine*

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° *32*

le ⁽²⁾ *22 mai 2008*

Mentions marginales ⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau ⁽²⁾



Mariage célébré à

le

à

heures

Les futurs époux ont déclaré ⁽⁴⁾

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

Mentions marginales ⁽³⁾

le

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms et noms du père et de la mère.

(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le par maître notaire à ».

Époux ou Père

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le

à

Déjà délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

Épouse ou Mère

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le

à

Déjà délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

Premier enfant

Extrait de l'acte de naissance n° 1344

Le dix sept mai deux mil huit

à 18 heures 21

est né(e) ⁽²⁾ Eden RATEL--CATON

Suivant déclaration conjointe du
19 mai 2008

du sexe féminin, à Antony,
Hauts de Seine

reconnu(e) ⁽³⁾ le 22 avril 2008 à la mairie
de Sceaux, Hauts de-Seine

par ⁽⁴⁾ par les père et mère

Déjà délivré conforme aux registres, le

19 mai 2008

Mentions marginales ⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Déjà délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

⁽¹⁾ Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

⁽²⁾ Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

⁽³⁾ Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

⁽⁴⁾ Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère ».

⁽⁵⁾ Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Deuxième enfant

Extrait de l'acte de naissance n° 2548
Le vingt et un septembre deux mil dix
à 00 heures 26
est né(e)⁽¹⁾ *Lysia RATEL-CATON*, suivant
déclaration conjointe du 19 mai 2008

du sexe *féminin* à *Antony*
Hauts-de-Seine
reconnu(e)⁽²⁾ à la *mairie de ferres, Evonne*
le 9 septembre 2010

par⁽³⁾ *les père et mère*
Délivré conforme aux registres, le 21 septembre 2010
Mentions marginales⁽⁴⁾ L'officier de l'état civil, délégué
Sceau



Troisième enfant

Extrait de l'acte de naissance n°
Le
à heures
est né(e)⁽¹⁾

du sexe à
reconnu(e)⁽²⁾

par⁽³⁾
Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales⁽⁴⁾ L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le
à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le
à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.